

L'an 2016, le 08 janvier, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mickaël PORTE, Maire d'Accolans.

Présents : Tous les membres présents sauf M. GUILLET Jonathan, procuration donnée à Mme CORAL Marie-Noëlle.

Avant le début du conseil, le maire présente ses vœux de bonne année 2016 à l'ensemble du conseil municipal, ainsi qu'à leurs proches.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance.

A 20h00, le maire déclare la séance ouverte. Le secrétariat de séance revient de nouveau à Mme Rogès en l'absence de volontaire. Mme Rogès est donc élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV de la séance du 30 octobre 2015 :

Le conseil entame la lecture du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 octobre 2015.

Monsieur JACOB fait remarquer une erreur dans le compte rendu concernant la prise de position du conseil suite à la proposition de l'ACCA Diane d'acheter le terrain ZA 31 à « la Chèvre », sur laquelle l'association est actuellement locataire de la parcelle. La phrase suivante « *Le conseil s'interroge sur l'utilité d'une vente et se prononce défavorablement à une vente du terrain communal : 1 pour, 4 abstentions, 6 contres* » doit en effet être remplacée, pour tenir compte de l'exactitude du vote, par « *Le conseil s'interroge sur l'utilité d'une vente et se prononce défavorablement à une vente du terrain communal : 1 pour, 6 abstentions, 4 contres* ».

Correction faite, le procès-verbal du 30 octobre est adopté à l'unanimité des présents.

Article 3 : Délibération relative à l'adhésion à un groupement d'achat public pour une étude préalable à la réalisation d'un pôle unique sur le territoire nord de la CCID :

Le maire explicite le projet de la commune de Mancenans de réaliser une étude sur la faisabilité d'un pôle scolaire unique sur le territoire Nord de l'actuelle communauté de communes. L'objectif est d'envisager un groupement d'achat qui permettrait de mener l'étude dans un cadre juridique pour aborder la question de la réalisation d'un éventuel groupe scolaire. Ce groupe scolaire pourrait fédérer plusieurs communes, dont la commune d'Accolans.

Le maire précise que cette étude semble judicieuse au regard de la structuration des écoles sur notre territoire. Le devenir des écoles est une question à aborder et mettre en relation avec les structures périscolaires et de restauration scolaire pour fournir une offre cohérente.

Toutefois, si l'étude et la prospective semblent judicieuses, le conseil municipal d'Accolans souhaite souligner les points suivants :

- La commune ne s'engagera pas dans la participation à la construction d'un pôle (investissement et fonctionnement) tant que la communauté de communes des Isles du Doubs et à fortiori la nouvelle entité issue de la fusion avec les EPCI de Clerval et Rougemont, ne se sera pas prononcée sur la prise de compétence scolaire à l'échelon communautaire. Il semble en effet que la question doit être envisagée à une plus grande échelle.
- Pour le moment les enfants de la commune sont scolarisés sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs. Cette situation est satisfaisante et permet aux élèves de bénéficier de tous les services : périscolaire et restauration.
- La venue des élèves d'Accolans sur le pôle de Mancenans aurait pour conséquence d'accroître la durée du transport pour les enfants, ce qui ne est pas souhaitable.

En conséquence, le conseil se prononce favorablement à la réalisation de l'étude (3 abstentions, 9 pour) mais souligne des réserves quant au regroupement des enfants de notre commune sur Mancenans.

Le maire précise que l'étude sera financée à 80%, et devrait se limiter à un coût de 600 euros pour notre commune.

Article 4 : Questions et informations diverses.

- Le maire expose au conseil municipal l'évolution du nombre et de la répartition des conseillers communautaires avec l'extension du périmètre de la CCID au 01/01/2016 suite à la venue de la commune d'Arcey. En effet, au regard de l'article L5211-6-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), une nouvelle détermination du nombre de conseillers communautaires est nécessaire. Plusieurs scénarii ont été envisagés en accord du législateur. La solution de répartition du droit commun a été retenue compte tenu de l'impossibilité de trouver un accord local qui respecte les critères imposés par la loi. En conséquence, l'assemblée restera composée de 36 délégués avec une nouvelle répartition : 6 délégués pour Arcey, 3 de moins pour la commune de l'Isle-sur-le-Doubs, 1 de moins pour la commune de Appenans, 1 de moins pour la commune de Rang, 1 de moins pour la commune de Onans. Les communes concernées vont devoir procéder aux ajustements nécessaires pour que la nouvelle assemblée constituée puisse être opérationnelle. Le maire précise que toutes les communes seront donc à 1 délégué, sauf les communes d'Arcey et de l'Isle-sur-le-Doubs. Il précise également que ce travail sera à renouveler au 01 janvier 2017 avec l'intégration des communautés de communes de Clerval et de Rougemont. L'assemblée passera alors à 60 communes.
- Le maire évoque le nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères. L'information a été diffusée dans le Survol, mais aussi sur le site internet de la CCID. Il semble toutefois que certains villageois n'aient pas pris en compte cette modification. Pour rappel, la collecte des ordures ménagères sur notre territoire communal se déroulera comme suit : Lundi 4h – 19h.
- Concernant la collecte des OM, le maire évoque une problématique d'usure d'un chemin privé suite à la manœuvre du camion. En effet, la rotation du camion a pour conséquence d'enfoncer une zone du chemin non stabilisée. La CCID, comme les riverains concernés demandent l'ajout de tout venant 6/4 pour faciliter le retournement et éviter l'enfoncement. Le maire s'interroge sur la réponse à apporter. En effet, le tout venant sera-t-il suffisant pour stabiliser le chemin compte tenu du tonnage du camion ? Par ailleurs, le chemin est un chemin privé. La commune doit-elle intervenir sur le domaine privé ? Le maire propose d'attendre la copie du conventionnement de passage entre la CCID et les particuliers concernés avant de prendre une décision.
- Le maire évoque le projet de regroupement pour l'étude hydrogéologique pour le SPANC. Suite à une réunion d'analyse des offres, le cabinet Reilé de Beure a été retenu. L'étude à la parcelle sera réalisée courant janvier. La facturation sera individualisée. Le groupement permet une économie de 180 euros, avec une facture de 660 euros au lieu de 840 euros.
- La maire rappelle la question du déneigement évoquée au conseil précédent. Suite à la demande du maire, le GAEC Bondenet ne souhaite plus réaliser le déneigement sur le village. Il convient de préciser que le déneigement doit pouvoir être effectué sur l'ensemble du village avant 7h30 notamment pour la levée des OM. Plusieurs personnes ont été sollicitées, sans succès, pour le déneigement. Les personnes intéressées peuvent encore se manifester. Pour le moment, l'ETA Pioche a réalisé la première rotation. Le coût horaire est de 70 euros HT de l'heure.
- Suite aux conclusions de la SOCOTEC concernant l'accessibilité des personnes handicapées, la commune a débuté la mise en conformité de la mairie. Un toilette handicapé avec barre de maintien a été installé le 07 janvier.
- Le maire précise que la secrétaire de mairie sera encore absente jusqu'au 20 janvier. Les permanences ont été réalisées les samedis matin dans la mesure des disponibilités du maire. Il précise qu'il a de nouveau formulé la demande à Madame Choulet de procéder, à son retour, à une ouverture le samedi matin. Cette ouverture pourrait être limitée ; en effet, l'agent pourrait être placée en mi-temps thérapeutique, réenregistrant l'ouverture à 2 heures.
- Le maire évoque la nécessité de repeindre la fontaine des puits à balancier, conformément aux orientations suggérées par l'ABF, lorsque le temps le permettra.

- Le maire évoque une prochaine réunion pour la commission d'appel d'offre le lundi 22 février à 20h concernant les travaux qui seront engagés en 2016 sur la commune pour le pluvial parallèlement aux travaux prévus par le conseil syndical de l'Abbaye des Trois Rois sur le réseau d'eau.
- Le maire évoque la réussite du repas des anciens avec la venue du Père Noël le 12/12. Il remercie l'ensemble des acteurs ayant participé activement au bon déroulement de cette manifestation. Une discussion s'engage sur l'implication des conseillers dans les manifestations organisées, ou co-organisées par la mairie. Il souhaite rappeler que la responsabilité d'un élu est certes de représenter la population, mais elle est aussi de faire vivre le village. Les conseillers municipaux ont une responsabilité morale. Il ne s'agit pas seulement de se présenter aux élections, et de ne pas se sentir concerné par la vie effective du village ! A ce titre, une implication de chacun serait la bienvenue.
- Le maire rappelle la cérémonie des vœux du maire prévue le dimanche 10 janvier 2016 à 11h. Il invite les conseillers à être présents.
- Mme Bondenet souhaite revenir sur le nettoyage de la salle de convivialité avant et après les manifestations. Le maire précise qu'il est possible de faire appel aux services de Françoise Bondenet. Toutefois, il souligne, là encore, le besoin d'implication de tous pour rendre la salle dans le meilleur état possible. La question des poubelles est également évoquée. Le maire rappelle qu'une poubelle spécifique est mise à disposition pour la salle. Parallèlement, il serait souhaitable de mettre à disposition des bacs pour favoriser le tri lors des manifestations et éviter un tri à posteriori. Le maire précise également, que la mise à disposition de la poubelle lors des manifestations, pourrait s'ajouter aux charges de la salle. Pour rappeler, la location est de 56 euros, sans compter la consommation d'eau et d'électricité. Le maire propose de facturer la part correspondant à la levée au locataire. Le montant sera fixé lors d'une prochaine délibération. Enfin, Mme Bondenet souhaite que la porte entre le hall et la salle puisse être fermée régulièrement. A la remarque de Mme Coral « que tout va à vau-l'eau puisque tout le monde à les clés », le maire demande que la porte puisse être fermée de manière effective. Il précise enfin que seuls deux personnes ont les clés.

La séance est close à 23h40.